

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Pessac - Cité de la Photonique - Unitec - SEML Route des Lasers - Réalisation des bâtiments Khara et Meropa - Subventions d'équipement de la Communauté Urbaine - Conventions - Décisions - Autorisation

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le parc d'activités Cité de la Photonique – Unitec, dédié à la filière optique lasers, est situé sur le territoire de la Commune de Pessac.

Au sein de cet aménagement, sur le lot 4 dit « Espace Innovation Laser », la SEML Route des Lasers construit un « village d'entreprises » qui sera constitué de 4 à 5 bâtiments. Ces bâtiments sont organisés en espaces modulaires visant à s'adapter au plus juste à la demande locative. Leur proximité dans un espace ouvert a pour but de favoriser les échanges et de stimuler le développement technologique et économique de ces sociétés.

Après la réalisation des deux premiers bâtiments destinés aux entreprises Pléione et Electre, le présent dossier porte sur la construction des bâtiments 3 et 4 : Khara et Meropa.

Les nouveaux bâtiments devront être construits dans un souci de cohérence avec les bâtiments déjà réalisés. Ils répondront aux normes HQE. L'ensemble des aires de circulation et de stationnement sera intégré parmi un aménagement paysager global, valorisant pour l'image de la zone autant que pour les différentes activités exercées.

Dans le contexte du programme « Route des Lasers », la construction de ces deux bâtiments doit permettre de favoriser l'implantation :

- de sociétés à fort potentiel de développement de la filière
- des organismes travaillant dans le cadre de cette filière.

Présentation du projet

■ Le bâtiment Khara

Ce bâtiment est destiné à la location, notamment pour l'accueil de sociétés issues du transfert de technologie du pôle universitaire.

D'une superficie de 2 000 m² sur 2 niveaux, il proposera :

- des salles blanches de niveau ISO8 avec la possibilité de réguler la température et l'hygrométrie
- des modes d'accès sécurisés aux différents niveaux pour des sociétés ayant à travailler sur des projets confidentiels.

Il intégrera un espace dédié à devenir une pépinière d'entreprises pour la filière optique lasers

Il pourra également intégrer des espaces de services communs aux entreprises de la zone et de la filière optique lasers en général. Il accueillera en particulier un espace dédié au support technologique industriel à destination des PME-PMI de la filière afin de les assister dans le développement de nouveaux produits.

Ce bâtiment est conçu pour assurer une modularité maximale, tant sur les parties techniques que les bureaux.

Les études d'aménagement ont débuté en juin 2009 et les travaux seront réalisés en 2010 et 2011. La mise à disposition des sociétés est prévue au cours du second trimestre 2011.

Le coût prévisionnel du projet s'élevant à 3 500 000 € HT, les collectivités : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde et Communauté Urbaine sont sollicitées pour un montant d'aide global de 875 000 € HT, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Nature des dépenses	Montant	Ressources	Montant
Travaux	2 994 000	<u>Aides publiques</u> Union Européenne	875 000
Etudes diverses et honoraires	426 000		
Maîtrise d'ouvrage déléguée	80 000	<u>Total aides publiques</u>	875 000
		<u>Collectivités locales</u>	
		<u>Conseil Régional</u> Travaux	350 000
		<u>Conseil Général</u> Travaux	262 500
		<u>Communauté Urbaine de Bordeaux</u> Travaux	262 500
		<u>Total Collectivités locales</u>	875 000
		Autofinancement	1 750 000
Montant global du projet	3 500 000	Montant global du projet	3 500 000

■ Le bâtiment Meropa

Ce bâtiment est destiné à la location à destination de sociétés issues du transfert de technologie du pôle universitaire.

Il sera conçu de manière à dégager une image en termes de communication pour les sociétés implantées, aussi bien par sa visibilité de l'A63, que par sa perception dès l'arrivée sur la zone.

D'une superficie de 3 300 m² sur 3 niveaux, il proposera :

- des salles blanches de niveau ISO8 avec la possibilité de réguler la température et l'hygrométrie
- des modes d'accès sécurisés aux différents niveaux pour des sociétés ayant à travailler sur des projets confidentiels.

Les activités envisagées sur le bâtiment seront essentiellement liées à la filière optique laser, industrie et services ou toute autres activités connexes.

Les études d'aménagement ont débuté en juin 2009 et les travaux seront réalisés en 2010 et 2011. La mise à disposition des sociétés est prévue au cours du premier trimestre 2011.

Le coût prévisionnel du projet s'élevant à 5 000 000 € HT, les collectivités : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde et Communauté Urbaine sont sollicitées pour un montant d'aide global de 1 000 000 € HT, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Nature des dépenses	Montant	Ressources	Montant
Travaux	4 242 000	Aides publiques Union Européenne	1 000 000
Etudes diverses et honoraires	633 000		
Maîtrise d'ouvrage déléguée	125 000	Total aides publiques	1 000 000
		Collectivités locales	
		<u>Conseil Régional</u> Travaux	400 000
		<u>Conseil Général</u> Travaux	300 000
		<u>Communauté Urbaine de Bordeaux</u> Travaux	300 000
		Total Collectivités locales	1 000 000
		Autofinancement	3 000 000
Montant global du projet	5 000 000	Montant global du projet	5 000 000

Dans ces conditions et, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution à la SEML Route des Lasers pour la réalisation au sein de la Cité de la Photonique à Pessac :

- d'une subvention d'un montant de 262 500 €, pour la réalisation du bâtiment Khara, sur la base d'une assiette subventionnable de 3 500 000 € HT,
- d'une subvention d'un montant de 300 000 €, pour la réalisation du bâtiment Meropa, sur la base d'une assiette subventionnable de 5 000 000 € HT,

AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions, ci-annexées, en vue de régler, notamment, les modalités de versement des subventions communautaires.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010</p>

M. JEAN-JACQUES BENOIT